

AGENCE

DESTINATION Auxerre



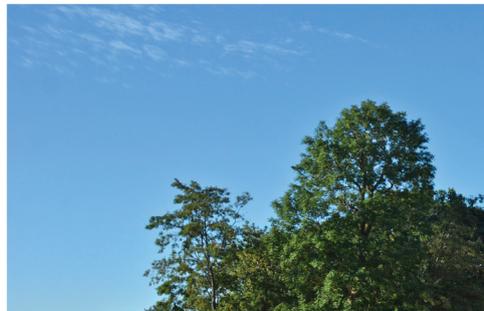
team-building



congrès



séminaires



DESTINATION
AFFAIRES



UNE SITUATION
GÉOGRAPHIQUE
privilegiée

170 km de
PARIS par l'A6

150 km de
DIJON par l'A6

1h30 de
PARIS en train

80 km de
TROYES par la N77

150 km d'
ORLÉANS

Entre son vignoble mythique,
son patrimoine culturel et historique riche
et ses paysages préservés,

*retrouvez toute la générosité de la Bourgogne
à Auxerre !*

à 1h30 de Paris,

l'Auxerrois vous offre un cadre idéal pour vos événements d'entreprise

Besoin d'un devis ? Contactez-nous !

Agence Destination Auxerre

Immatriculée au registre des opérateurs de voyages Atout France : IM089160005

Email : destinationauxerre@ot-auxerre.fr

Tel. 03 86 52 85 72

Destination Auxerre

AGENCE DE TOURISME D'AFFAIRES

Idéalement située **à 1h30 de Paris par l'A6 et facilement accessible par train**. Auxerre est dotée d'un environnement varié mêlant **patrimoine, vignoble, nature** ainsi que d'infrastructures de qualité comme **le parc des expositions : Auxerrexpo**, notre partenaire dans l'organisation d'évènements.

Un interlocuteur unique organisateur de vos évènements : congrès, séminaires, réunions de travail, colloques, dîners de gala, Incentives, salons et assemblées générales.

L'Agence Destination Auxerre est également en mesure de gérer l'hébergement pour vos évènements.

Nous vous garantissons **un gain de temps** en vous aidant à **organiser votre évènement, une qualité des prestations** en travaillant avec **notre réseau de partenaires locaux**, nous vous proposons une offre **sur mesure** et nous nous adaptons à vos demandes et vos envies.



Incentives & team building

Renforcez la cohésion de votre équipe
autour d'une activité 100% made in Bourgogne !

Au programme

- **Escape Game**
- **Balade dans la bonne humeur**, entraînée par la musique et la voix de votre guide, dans un casque audio.
- Balade en **Morgan** ou en **2cv**
- **Barbecue** sur l'eau
- **Découverte du vignoble** en **vélo électrique** avec un guide
- **Dégustation** «Accord mets & vins» chez un **vigneron**, dans un cadre bucolique ou dans les vignes
- **Challenge culinaire** zéro déchet
- **Cours de cuisine** avec un **chef bourguignon** ou chez un **chef étoilé**
- Cours de pâtisserie avec un **M.O.F.** (Meilleur Ouvrier de France)
- **Soirée trappeur** dans une **grotte**
- Soirée **astronomie**

... et bien plus encore !

Une envie particulière ?

Contactez le service commercial qui sera à votre écoute afin de vous aider dans l'organisation de votre journée d'équipe pour qu'elle soit une réussite !

Votre séminaire à l'A.J.A

Donnez une autre dimension à votre événement d'entreprise et offrez à vos collaborateurs une expérience aussi originale qu'insolite pour renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe, en immersion dans un lieu mythique du football français !



Au programme

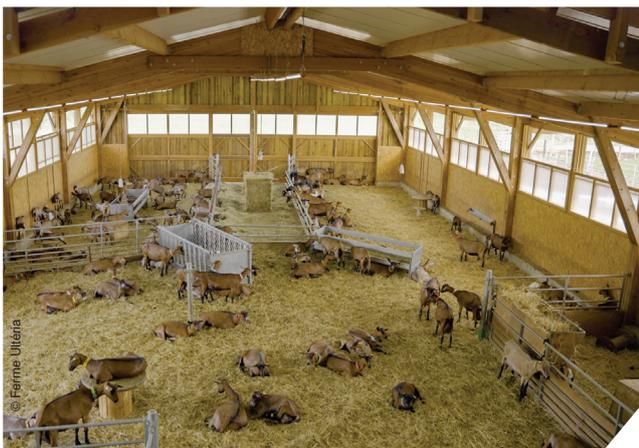
- **Café d'accueil**
- **Temps de travail** en amphithéâtre (90 places) ou salle de réunion (selon nombre de participants) incluant une pause-café.
- **Visite du centre de formation et du stade.**
- **Déjeuner** (nombreuses formules au choix).
- **Temps de travail** incluant une pause-café.



Les séminaires en formule classique ou insolite

L'Auxerrois est un fantastique terrain de jeu et propose une multitude de lieux pour l'organisation de votre séminaire.

* À LA FERME, AU MILIEU DES CHÈVRES



Vous aurez la possibilité d'organiser votre séminaire dans un cadre insolite : **à la ferme** ! Après votre réunion **dégustez les fromages élaborés sur place et visitez l'exploitation.**

* EN FORMULE CLASSIQUE



Optez pour une formule classique dans **une salle tout équipée** chez l'un de nos **hôtels partenaires**. Assurez-vous le **confort** nécessaire pour l'organisation de votre réunion.

* AU FIL DE L'EAU SUR UNE PÉNICHE...



Larguez les amarres et donnez une nouvelle dimension à votre réunion en optant pour un cadre exceptionnel **à bord d'une péniche.**

* DANS UNE ABBAYE, POUR SE PRENDRE POUR UN MOINE...



... Un lieu chargé d'histoire, venez y organiser votre **séminaire ou conférence** dans ce lieu unique. **Nouveauté : il est désormais possible d'y organiser dégustations, cocktails, etc.**



Travaillez
votre swing
sur le green !

Pour vos réunions, séminaires et formations dans un cadre exceptionnel : 140 hectares de verdure et des espaces dédiés multiformats, entièrement équipés, baignés de lumière, propices à la réussite des objectifs.

UNE JOURNÉE DANS UN CADRE UNIQUE,
AU CŒUR DE LA NATURE POUR VOUS INITIER AU GOLF

Au programme

- Accueil, café le matin.
- Mise à disposition d'une salle de réunion équipée pour la journée.
- Déjeuner au bistrot (plusieurs formules possibles).
- Initiation au golf ou location/parcours VTT.
- Pause-café l'après-midi.

Vous profiterez de formules entièrement personnalisables où vous agrémenterez votre journée séminaire (pauses gourmandes, salles, déjeuner ou bistrot) de moments de détente avec une sélection d'activités intérieures et extérieures diverses et variées : spa , golf, hébergement dans un hôtel 4 étoiles ou dîner au restaurant gastronomique.



L'Éco Tour

Version séminaire

© Emmanuel Rosset



© OT Auxerre_Kim Rasmussen



Pour voyager durable :

- N'oubliez pas votre gourde
- Privilégiez les transports en commun comme le train ou le co-voiturage
- Cultivez la curiosité et le respect des lieux visités
- Favorisez l'économie locale et repartez avec des souvenirs achetés auprès d'artisans et producteurs locaux

Au programme

- **Temps de travail «au vert»** (dans une ancienne abbaye, sur une péniche, dans un domaine viticole, à la ferme)
- **Déjeuner «zéro déchet»** (possible sous forme d'atelier)
- **Visite de la Manufacture Bio** qui est une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire. Cet engagement se reflète au niveau de leur manière de travailler, de gérer les relations en interne comme en externe, à travers l'inclusion (1/3 du personnel en situation de handicap, implication sur les thématiques de société), mais aussi à travers le commerce équitable (travail en collaboration avec des coopératives dans le cadre de commerce équitable). La Manufacture Bio/Nutrivitalité organise aussi régulièrement une interaction entre ses clients et la coopérative d'Équateur pour expliquer le sens du commerce équitable et son impact sur la vie des producteurs de cacao.

Et / Ou

- **Visite de la ferme d'Ulterïa** : chèvres et fromagerie Bio. La raison d'être de Claire : proposer une alimentation BIO, saine et pleine de goût grâce à une ferme technique et moderne au sein d'un écosystème en permaculture.

Et / Ou

- **Visite d'une micro-brasserie «zéro déchet»** : la micro-brasserie Fayyar vous propose 1h30 de visite. Une immersion totale guidée par un membre de la brasserie.... Devenez un véritable zythologue* !

*Spécialiste de l'étude de la bière.

Visites guidées d'Auxerre

* DÉCOUVREZ LES ESSENTIELS

1h30



Tombez sous le charme de la ville et saisissez-en l'essentiel au gré de cette promenade, au cours de laquelle **l'histoire d'Auxerre vous sera contée**.

* PARTEZ SUR LES TRACES DES BÂTISSEURS DE CATHÉDRALE OU À LA DÉCOUVERTE DE LA VIE MONASTIQUE

2h



Découvrez tous les secrets de la cathédrale Saint-Etienne ainsi que ses **cryptes et son trésor*** ou l'abbaye Saint-Germain, témoignage de quinze siècles d'histoire de la ville et visitez ses **cryptes carolingiennes*** les plus anciennes de France.

**Accès limité et payant*

Oenologie



Profitez de cette escapade auxerroise pour découvrir les vins et la gastronomie locale dans une demeure de charme, dotée d'un jardin bucolique surplombé par la majestueuse cathédrale Saint-Etienne.

Dégustation de vins de Bourgogne, accompagnés d'un repas préparé à base de produits frais par des artisans locaux.





AUXERREXPO



Congrès, séminaires,
assemblées générales

ACTIVATEUR D'ÉMOTIONS

POUR VOS
ÉVÈNEMENTS



Un parc des expositions fonctionnel et modulable.

Centre des congrès, parc des expositions, salle de spectacles, Auxerrexpo a pour vocation d'être l'un des principaux outils du développement économique et de l'animation de l'Auxerrois, de l'Yonne mais aussi de la Bourgogne.

Auxerrexpo, c'est :

6 000 m²

composés d'un centre de congrès hightech de 1000 m²,
1 espace d'exposition de 4000m²,
1 espace polyvalent de 1000 m²,
un espace lounge,
un espace vestiaire et 1 hall d'entrée.

500 places

de parking gratuites dans l'enceinte du parc.

5 minutes

du centre-ville,
de la sortie d'autoroute et de la gare

10 à 8900 personnes

capacité d'accueil selon le type d'évènement.

92 évènements

par an

14 000 visiteurs

accueillis sur
des évènements MICE



**Nos services
clés en main**

- **Restauration**
Des traiteurs locaux sélectionnés
- **Service technique**
Aménagement, décoration, son,
lumière, mobilier, vidéo...
- **Sécurité, service d'accueil**
- **Communication** Signalétique,
PLV, plan de communication
multimédia
- **Incentive**
Soirées cabaret ou casino,
œnologie, ateliers culinaires, golf,
visites guidées, soirée privative au
club de football de l'A.J Auxerre
- **Transport**
Organisation de navettes pour
véhiculer vos congressistes

**Gestionnaire d'espace,
mais pas que**

- **CONSEILLER**
Nous sommes à vos côtés
pour imaginer l'évènement
qui pourra répondre à vos attentes.
- **CO-DEVELOPPER**
Ecrire ensemble votre storytelling
pour créer un évènement unique
dans le respect de vos valeurs.
- **ORGANISER**
1 chargé de projet dédié =
l'interlocuteur pour tous les acteurs
de votre évènement
(traiteur, technique, décoration,
artistes, prestataires...)
- **RECEVOIR**
Vous accompagner le jour J
pour vous assurer un confort
d'organisateur.

	Théâtre	Cabaret	Cocktail
Espace exposition 4000 m ² modulable jusqu'à :	3 600 pers.	1 400 pers.	6 600 pers.
Centre de congrès 1000 m ² modulable	800 pers.	600 pers.	1 200 pers.
Espace polyvalent 1000 m ²	600 pers.	450 pers.	1 000 pers.
Espace VIP 100 m ²	70 pers.	-	100 pers.

Capacité maximale variable selon le type de configuration.

HÔTELS D'AUXERRE ET DE L' AUXERROIS



Tarifs indiqués par personne et par nuit, communiqués à titre indicatif.

RNC : Renseignement non communiqué.

Classement	Ville	Capacité	Nom de l'Hôtel	Restaurant dans l'hôtel	Salle de séminaires	Accessibilité PMR
★★★★★	Auxerre	26	LE MAXIME 2 quai de la Marine ☎ 03 86 52 14 19 www.hotel-lemaxime.com	non	RNC	non
★★★★★	Appoigny 7 km	77	MERCURE RN6 Le Chaumoisi ☎ 03 86 53 25 00 www.mercure.com	oui	180 pl.	non
★★★	Auxerre	50	IBIS AUXERRE CENTRE 1, avenue Jean Jaurès ☎ 03 86 48 30 55 www.ibis.com	non	non	oui
★★★	Auxerre	68	IBIS STYLES AUXERRE NORD Carrefour de l'Europe ☎ 03 86 94 94 94 www.ibis.com	oui	200 pl.	oui
★★★	Auxerre	25	LES MARECHAUX 6 avenue Foch ☎ 03 86 51 43 77 www.leparcdesmarechaux.com	non	non	non
★★★	Auxerre	47	THE ORIGINAL'S HÔTEL NORMANDIE 41 boulevard Vauban ☎ 03 86 52 57 80 www.hotelnormandie.fr	non	15 à 60 pl.	oui 2 chambres
★★★	Monéteau 7 km	82	CAMPANILE Rue d'Athènes ☎ 03 86 40 71 11 www.campanile.fr	oui	30 pl.	oui 3 chambres
★★★	Venoy 7 km	72	IBIS AUXERRE SUD A6 – Aire du Soleil Levant ☎ 03 86 40 31 31 www.ibis.com	non	non	oui 2 chambres
★★★	Appoigny 7 km	110	KYRIAD RN6 route des Bries ☎ 03 86 53 25 34 www.kyriad-auxerre-appoigny.fr	oui	120 pl.	oui
★★★	Venoy 7 km	28	LE MOULIN DE LA COUDRE 8, rue des Gravottes ☎ 03 86 40 23 79 www.moulinde lacoudre.com	oui	80 pl.	oui label Tourisme et Handicap
★★★	Montigny-la-Resle 14 km	16	LE SOLEIL D'OR 3 route d'Auxerre ☎ 03 73 53 09 10 www.lesoleildorhr.com	oui	19 pl.	oui
★★	Auxerre	49	IBIS BUDGET AUXERRE CENTRE 28, rue Etienne Dolet ☎ 03 86 94 10 15 www.ibis.com	non	RNC	oui 3 chambres
★★	Monéteau 7 km	71	B&B AUXERRE BOURGOGNE 2 rue d'Athènes ☎ 08 92 78 80 05 www.hotelbb.com	non	non	oui
★★	Monéteau 7 km	70	B&B AUXERRE MONÉTEAU 12 avenue de l'Europe Z.A. des Macherins ☎ 08 92 70 75 89 www.hotelbb.com	non	non	oui 3 chambres
★★	Monéteau 7 km	75	HÔTEL PREMIÈRE CLASSE Rue d'Athènes ☎ 03 86 40 67 89 www.premiereclasse.com	non	non	oui
★	Monéteau 7 km	64	CERISE AUXERRE Rue d'Athènes ☎ 03 86 40 55 92 www.cerise-hotels-residences.com	non	non	oui
★	Monéteau 7 km	30	QUICK PALACE 2 rue de Bruxelles ☎ 03 86 53 44 75 www.quickpalace-auxerre.com	non	non	oui
	Auxerre	16	HÔTEL DU COMMERCE 5 rue René-Schaeffer ☎ 03 86 52 03 16 www.hotelducommerce-auxerre.fr	non	non	non
	Auxerre	RNC	HÔTEL DES DEUX GARES 17 rue Paul Doumer ☎ 03 45 45 20 40	RNC	RNC	RNC
	Appoigny 7 km	20	LE PRESSEIR 20 chemin des Ruelles ☎ 03 86 53 12 19 www.hotelpressoir.cmonsite.fr	oui	30 pl.	oui
	Vincelles 14 km	RNC	HÔTEL DE LA POSTE 147 Grande Rue ☎ 03 86 42 22 63	RNC	RNC	RNC
	Vincelottes 14 km	RNC	AUBERGE DES TILLEULS 12 Quai de l'Yonne ☎ 03 86 42 22 13	RNC	RNC	RNC

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

Articles 95 à 103 du décret N°84-490 du 15 juin 1994.

Conditions particulières de réservation pour groupes

INFORMATION

Art.1 – L'Office du Tourisme est autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues par la loi N°92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Art. 1 bis - INFORMATION

La présente brochure, ainsi que les devis proposés pour les programmes sur mesure, constituent l'offre préalable visée par les conditions générales de vente ci-contre et engagent l'Office de Tourisme de l'Agglomération Auxerroise. Conformément à l'article 97 des conditions générales ci-contre, si des modifications intervenaient, elles seraient portées, par écrit à la connaissance du client, par l'Office de Tourisme avant la signature de la convention.

Art.2 - RESPONSABILITÉ

L'Office de Tourisme de l'Auxerrois est responsable dans les termes de l'article 23 de la loi du 13 juillet 1992 qui stipule :

« Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article 1er est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. »

Art.3 - RÉSERVATION/CONFIRMATION

L'enregistrement de la réservation donnera lieu à l'établissement, par l'Office de Tourisme, d'une convention comportant les renseignements fournis par le client et acceptés par lui.

Pour les visites de ville, la réservation devient ferme lorsque le règlement représentant 100% du montant du séjour et un exemplaire de la convention signée par le client ont été retournés au service groupes de l'Office de Tourisme de l'Auxerrois avant la date limite figurant sur la convention.

Pour les séjours, La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 30% du montant du séjour et un exemplaire de la convention signée par le client ont été retournés au service groupes de l'Office de Tourisme de l'Auxerrois avant la date limite figurant sur la convention.

Toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par l'Office de Tourisme que comme une prise d'intérêt à l'une de ses réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de sa part.

Art.4 - RÈGLEMENT DU SOLDE

Le client devra verser à l'Office de Tourisme, à réception de l'avis de payer, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci 72h avant le début des prestations (excursion, séjour...) sous réserve du respect de l'article 98, alinéa 10, et fournir pour les prestations comprenant des nuitées la liste nominative des membres du groupe, ainsi que la répartition précise dans les chambres. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Art.5 - ARRIVÉE

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le programme remis au responsable du groupe par l'Office de Tourisme. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont les coordonnées (adresse et téléphone) figurent sur le programme délivrée par l'Office de Tourisme de l'Auxerrois. Le non-respect des horaires peut entraîner, de la part des prestataires l'impossibilité d'assurer la prestation. Les prestations non consommées par le client au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Art.6 - ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou par mail au service groupes de l'Office de Tourisme. L'annulation émanant du client entraîne les retenues suivantes

a) Visite guidée :

- Modification du nombre de participants dans un groupe à moins de 8 jours, si entrées individuelles : 100% du prix de la visite.

En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

b) Circuits et séjours :

Les annulations ou modifications d'effectif concernant les week-ends, séjours et tous produits packagés entraînent les retenues suivantes :

De la date de la signature de la convention à 30 jours - avant le début du séjour ou du voyage : 30 % du montant du voyage ou du séjour

Du 29^e au 21^e jour inclus : 40% du montant du voyage - ou du séjour

Du 20^e au 10^e jour inclus : 50% du prix du voyage ou - du séjour

Du 9^e au 6^e jour inclus : 75% du prix du voyage ou du - séjour

À 5 jours ou moins : 100% du prix du voyage ou - du séjour

En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art.7 - ANNULATION DU FAIT DE L'OFFICE DE TOURISME

Si, avant le départ du client, l'Office de Tourisme était contraint à annuler le voyage ou le séjour, il devra informer le client par lettre recommandée avec accusé de réception ; le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtiendra auprès de l'Office de Tourisme le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; le client recevra dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Ces dispositions ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par le client, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par l'Office de Tourisme.

Art.8 - INTERRUPTION EN COURS DU SÉJOUR OU DU VOYAGE

En cas d'interruption en cours du voyage ou du séjour du fait du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art.9 - MODIFICATION PAR L'OFFICE DE TOURISME D'UN ÉLÉMENT SUBSTANCIEL DE LA CONVENTION

Avant le départ du client, l'Office de Tourisme se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels de la convention telle qu'une hausse significative du prix, le client peut, sans préjuger des recours en répartition pour dommages éventuellement subis

- soit résilier sa convention et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées,

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par l'Office de Tourisme ; un avenant à la convention précisant les modifications apportées sera alors signé par les parties ; toute diminution de prix viendra en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu devra lui être restitué avant la date de départ.

Art.10 - EMPÊCHEMENT PAR L'OFFICE DE TOURISME DE FOURNIR EN COURS DE SÉJOUR OU DE VOYAGE LES PRESTATIONS PREVUES DANS LA CONVENTION

Lorsque, après le départ du client, l'Office de Tourisme se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus dans la convention, l'Office de Tourisme doit immédiatement, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si les prestations acceptées par le client sont de qualité inférieure, l'Office de Tourisme doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.

Art.11 - RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution de la convention doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception à l'office de tourisme et peut être signalée, par écrit, éventuellement, au prestataire de services concerné.

Art.12 - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

L'Office de Tourisme de l'Auxerrois a souscrit une assurance auprès de la compagnie HISCX à hauteur de 8 000 000 €, dommages matériels et immatériels consécutifs confondus, afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle que le service groupes peut encourir.

EPIC affilié à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, reconnue d'utilité publique - Siège social : 7, Place de l'Hôtel de Ville - 89000 Auxerre - Numéro de Siret : 822 876 264 00026 - Organisme de Tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages d'Atout France, n°IM089160005 - Garantie financière : Groupama Paris Val de Loire. Dommages corporels, matériels et immatériels confondus.



© OT Auverre - Kim Rasmussen



© OT Auverre - Kim Rasmussen



© Château de la Restle



destination
Auxerre
 et l'auxerrois

Auxerrois Tourisme

7, Place de l'Hôtel de Ville • 89000 AUXERRE
 Tél : 03 86 52 85 72 • E-mail : destinationauxerre@ot-auxerre.fr

www.ot-auxerre.fr



**communauté
 de l'auxerrois**